

Belgique-Belgie

PP 1050 Bruxelles

1/7/194

Bureau de dépôt : Bruxelles X

Lettre aux habitants

Nouvelles de l'ACQU n° 53 juillet – août – septembre 2007

Publication trimestrielle de l'Association de Comités de Quartier Ucclois (ACQU) asbl – Siège social : av. du Maréchal, 20A, 1180 Uccle www.acqu.be

La radio des Ucclois **Radio 1180**

le lundi de 18 à 20 h

FM 87.7

en ligne sur www.radio1180.be Connexion adsl souhaitée

ommaire

• Éditorial – Agir dans l'intérêt général	2.
 Le partage de la rue – Conférence-débat le 19 septembre à 19 h – rue du Coq, n° 24 	3.
• Avijl en fête le 30 septembre, de 10 à 18 h	6.
• D'aucuns rêvent encore de réaliser le périphérique sud	7.
• Classement du Plateau Engeland. Il n'est pas trop tard, vous pouvez encore agir !	8.
• Développement durable : alimentation durable	9.
• Le Keyenbempt, un site bucolique et enchanteur !	11.
 20^{ème} anniversaire de SOS Kauwberg, le 2 novembre à 19 h 30 au CCU 	14.
 Invitation aux 20 ans d'SOS Kauwberg 	14.
 Annonce relative à notre prochain numéro, à propos de la STIB 	15.
• Erratum relatif à notre article sur le carré Tillens	

15.

paru dans notre n° 52

Éditorial

AGIR DANS L'INTERET GENERAL ...

Il arrive parfois à certains de nos gouvernants d'exprimer le regret que des citoyens se permettent d'introduire des recours contre des décisions prises par les pouvoirs publics. A les entendre, seuls ces derniers peuvent incarner l'intérêt général, tandis que les citoyens sont incompétents ou ne peuvent représenter que des intérêts particuliers, voire égoïstes.

Nous pensons qu'il s'agit d'une vision réductrice de notre système de démocratie participative.

S'il peut arriver que des recours exercés par des citoyens soient guidés par leur égoïsme, ne reposent que sur des motifs procéduraux, ou encore soient purement fantaisistes; ce n'est pas une raison pour condamner sans discernement tous les recours.

- Tout d'abord, sans vouloir contester le rôle difficile des élus en démocratie représentative, ceux-ci n'ont pas, par définition, le monopole de la vision de l'intérêt général. Le citoyen ne devient pas un imbécile ou un incompétent démocratique dès qu'il a voté. Entre deux élections, il ne perd pas subitement le sens du « bien commun » ni sa capacité à participer à l'intelligence collective. Il continue à pouvoir faire preuve de discernement en matière publique.
- Ensuite, demander les préférences générales des habitants une fois tous les six ans ne dispense pas le pouvoir

communal du devoir d'écouter entre-temps l'avis des habitants sur les thèmes importants. Ce n'est que comme cela qu'il obtiendra l'adhésion à sa politique, et pas en les voyant comme des sources de tracasserie ou en les assimilant à des « adversaires ». Autrement dit, il faut rapprocher élus et citoyens.

Enfin, regretter que des citoyens se permettent d'introduire des recours contre des décisions est une vue éloignée de la conception moderne de la « bonne gouvernance » et qui tire son inspiration d'un modèle archaïque de l'organisation de la société, basée sur un pouvoir discrétionnaire et autoritaire de l'administration sur les administrés. La conception d'une relation purement passive des citoyens avec l'administration publique est dépassée. Malgré des efforts louables, cette dernière est souvent mal perçue : distante, peu disponible, opaque sinon secrète. Si elle se place dans un rapport trop hiérarchique avec ses administrés, elle se trompe et se met d'elle-même en position d'être contestée. En revanche, si elle adopte une politique de dialogue et de participation, elle se réconcilie avec ses administrés et elle emporte plus facilement leur adhésion à ses décisions.

Si l'écart entre les aspirations des citoyens et les décisions prises devient de plus en plus important, c'est en partie dû au fait que le pouvoir met encore souvent les habitants devant des décisions prises sans participation, voire sans information préalable, ou bien concoctées par des « techniciensspécialistes », mais c'est aussi lié à un phénomène nouveau : l'élévation du niveau de culture des habitants, surtout en matière environnementale, même si la démocratie participative n'implique encore qu'une toute petite minorité de citoyens.

On peut ici invoquer la Convention d'Aarhus, entrée en vigueur en Belgique en avril 2003 (www.aarhus.be) et qui consacre le droit pour chaque citoyen de s'impliquer dans tout ce qui touche à l'environnement; ses trois piliers sont le droit à l'information, le droit de participer au processus de décision et le droit d'exercer facilement un recours judiciaire.

Revenons sur la notion de « bonne gouvernance » du secteur public.

Nous en sommes, tous, les usagers (même ceux qui travaillent dans le secteur public) et ce secteur est conçu pour « servir » avec efficacité, responsabilité et dans la transparence. On peut se demander si la « bonne gouvernance » n'est pas lente à s'imposer en Belgique. Certes, la fonction de médiateur l'ombudsman - a fait son apparition, mais elle est encore loin d'être généralisée chez nous. Six communes de l'agglomération bruxelloise ont créé cette fonction pacificatrice qui permet

d'aplanir amiablement et sans frais des différends ou des incompréhensions sans obliger à devoir s'adresser à la justice.

Dans les pays scandinaves, auxquels nous devons cette institution et qui ont derrière eux plusieurs décennies de ces pratiques démocratiques « actives », l'expérience démontre la richesse de ces organes-citoyens. Les élus euxmêmes en sont friands car ils savent de manière empirique que c'est la bonne manière d'éviter les contestations et d'obtenir l'adhésion à leurs décisions.

Faut-il créer cette fonction d'ombudsman au niveau communal? Il y a du pour et du contre. Les réponses données à cette question en septembre dernier par les chefs de file des partis principaux politiques Uccle sont intéressantes (cfr la « Lettre aux habitants » n° 50, ainsi que le site www.acqu.be). Si cette fonction a un coût, elle peut parfois éviter des recours judiciaires bien plus coûteux. Car il y a malheureusement des cas où, loin de la « bonne gouvernance », l'administration ne respecte pas suffisamment les règles auxquelles elle est censée obéir. Certes, la perception du bien public est parfois malaisée et on doit pouvoir admettre que tout le monde n'en ait pas, en toute bonne foi, la même conception.

Si le législateur a créé le Conseil d'Etat, c'est notamment pour défendre l'intérêt général contre des erreurs d'appréciation, contre l'arbitraire et contre des abus de pouvoir des exécutifs. En démocratie, la primauté du droit s'impose à l'administration comme aux administrés. Le recours à la justice se justifie pour faire respecter le droit existant, celui-là même que les élus ont élaboré.

C'est pourquoi, la meilleure manière pour un pouvoir, qu'il soit communal ou autre, de se prémunir contre les risques de contestation ou de recours est de laisser son action s'inspirer toujours plus des principes de « bonne gouvernance ». Enquêtes publiques, consultations, réunions d'information, dialogue avec les organisations, conférences citoyennes, ... sont autant d'outils mis à sa disposition et desquels émergeront le plus souvent des propositions inventives prenant en compte l'intérêt général.

Ceci étant, soyons conscients que les particuliers, fussent-ils même groupés en associations, n'ont pas à se substituer aux pouvoirs publics; ils sont des « contradicteurs d'élus », mais ce sont les élus qui détiennent le pouvoir de décision; ils sont de ce fait responsables de leurs actes et doivent rendre compte de leur gestion.

Par contre, l'action citoyenne se justifie dans la mesure où, comme les pouvoirs publics, elle vise l'intérêt général. Or, force est de constater que même quand elles formulent des propositions constructives, les associations d'habitants sont trop rarement entendues. C'est que le pouvoir les considère comme un obstacle et comme un frein, ce qui est contestable si on réalise que ces associations citoyennes sont le plus souvent soucieuses d'une politique du long terme.

Comme on peut s'en rendre compte, le sujet discuté est complexe et il faut éviter d'adopter une position trop tranchée. A nos yeux, le critère permettant de déterminer si un recours d'habitant(s) contre une décision émanant d'un pouvoir public est justifié est de voir s'il est mû par la recherche de l'intérêt général.

Le Conseil d'administration

« Le partage de la rue »

Conférence-débat, mercredi 19 septembre à 19 h rue du Coq N° 24

Dans le cadre de l'Appel à projets « La rue pour tous », lancé par « Inter-Environnement Bruxelles » pendant la semaine de la mobilité 2007 (du 16 au 23 septembre), le Groupe « mobilité » de l'Association de Comités de Quartier Ucclois (ACQU), aidé par le Comité de quartier « Château d'Eau-Coq-Moutons-Poussins » nous invite à la réflexion sur ce thème du « partage de la rue » et organise une conférence-débat le mercredi 19 septembre 2007, à 19 heures. en la salle paroissiale, 24 rue du Cog à Uccle.

Y seront abordés les thèmes suivants :

- La fonction sociale de la
- Le trafic motorisé en ville et son impact sur la santé
- Le rôle de chaque habitant
 respect d'autrui, de la santé, de l'environnement
- Le rôle des pouvoirs publics

Y seront analysés les problèmes de mobilité en ville dans un quartier à caractère résidentiel, entouré d'écoles, non loin des commerces, et envahi par le trafic automobile.

La Commune d'Uccle, dans le cadre de la mise en application du plan de Mobilité, a décidé de prendre en considération les demandes du Comité « Château d'Eau, Coq, Moutons, Poussins.» Des aménagements de la circulation ont été installés dans

ce quartier (zone 30, sens uniques, etc...) pour y réduire la forte pression du trafic de transit qui nuit à la qualité de vie de ses habitants.

L'ACQU se réjouit de ces améliorations et espère que ce projet-pilote sera capable de modifier la vision suicidaire du « Tout pour la voiture » dans nos villes, et de son impact négatif sur notre santé et notre cadre de vie. La rue est avant tout un lieu de vie et de rencontre entre les habitants, et un espace pour tous. Piétons, cyclistes, enfants, personnes à mobilité réduites doivent pouvoir s'y déplacer, en toute sécurité, de manière conviviale et sans subir les effets nocifs d'une circulation motorisée excessive.

Les plus jeunes peuvent aussi participer à cette manifestation en dessinant leur vision de la rue idéale. Les dessins seront affichés lors de cette soirée.

Rejoignez-nous, venez débattre d'un sujet qui concerne la qualité de votre vie au quotidien!

Nicole DUSSART Administrateur ACQU, Coordinatrice du Groupe Mobilité.

La fonction sociale de la rue

La rue est avant tout un lieu de vie et de rencontre entre les habitants.

Dans nos sociétés citadines, pour beaucoup, les premiers sentiments d'appartenance à un espace collectif naissent dans la rue.

Une redistribution de l'espace au profit de ceux qui y habitent renforce les liens de voisinage et de quartier. Ce " rôle social " est bien plus efficace pour la sécurité que des caméras de surveillance!

Alors, rendons la rue à ses habitants, préservons la sécurité des modes de déplacement doux et partageons son espace entre tous les usagers.



Le trafic motorisé et son impact sur la santé publique.

La pollution de l'air

A Bruxelles, le trafic automobile est le principal responsable de la pollution atmosphérique. Cette pollution réduit de plus de huit mois l'espérance de vie moyenne en Europe, et entre 12 et 36 mois celle des habitants des pays du Benelux.

En milieu urbain, les gaz d'échappement et poussières diverses produites par les véhicules motorisés provoquent migraines, irritations des yeux et de la gorge, toux, altération pulmonaire. La plupart se révèlent cancérigènes, certains sont perturbateurs endocriniens.

Les particules de poussières fines sont la cause de graves maladies cardiaques et respiratoires, et sont responsables de 90 % de tous les décès imputables à la pollution atmosphérique en Europe.

L'impact du bruit : L'impact négatif de sons trop élevés sur l'ouie est une évidence ! Mais les nuisances sonores ont, de plus, un impact insidieux qui se répercute sur la santé, en y créant de nombreux problèmes en fonction de la sensibilité et de la fragilité des individus.

Et les enfants: La pollution atmosphérique fragilise surtout la santé de nos enfants (asthme, allergies, bronchites ou eczéma).

Chaque habitant a un rôle à jouer!

C'est un défi vers une autre mobilité respectueuse des autres, de la santé publique et de l'environnement. Et si le gain de temps apparent acquis par l'usage de l'automobile n'était qu'une illusion!

Et si le temps gagné en voiture était en réalité une perte du temps consacré à la qualité de la vie! On voit la ville autrement guand on la regarde en marchant. Le trajet en train permet la lecture, le travail ou les relations avec les autres. Le trajet en voiture engendre chaque matin le stress et l'agressivité dans les bouchons et la circulation de plus en plus dense pour se rendre en ville, et surtout il accroît la pollution de manière irrévocable. Le coût de nos déplacements en voiture ne se limite pas à celui de l'achat du véhicule, au prix de l'essence, de l'assurance et de l'entretien! Les conséquences de comportements répercutent dans l'espace et dans le temps. L'impact sur la santé publique est préoccupant. L'impact sur la destruction des écosystèmes et sur le réchauffement climatique est alarmant!

Le rôle des pouvoirs publics

Les plans de mobilité en ville doivent favoriser :

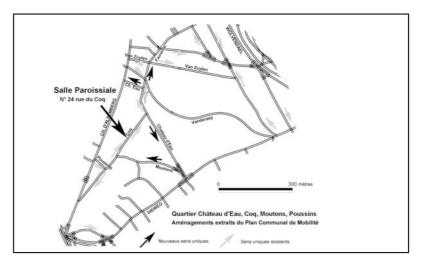
- une limitation importante du trafic automobile en ville (Plan Iris, PRD)
- la promotion des modes de déplacement doux (cyclistes, piétons)
- la valorisation de transports en commun performants, rapides et sûrs
- une information et un accompagnement des habitants vers un nouveau mode de mobilité plus respectueux de l'environnement.

Des mesures pour réduire le trafic de transit dans les quartiers :

Zones 30, sens unique inversé, réduction de l'espace de circulation automobile et élargissement des trottoirs, casse-vitesse, plateaux, chicanes. L'opération pilote dans le quartier "Château d'Eau, Coq, Moutons, Poussins " illustre la volonté de rendre ce quartier à ses habitants et de réduire les nuisances dues au trafic de transit.

Une sécurité renforcée aux abords des écoles :

Zone 30, conseiller et responsable de la mobilité dans les écoles, modification du mode de déplacement des parents et des enfants (covoiturage, déplacements doux, transports en commun)...



Ecoutez les meilleurs moments du débat sur Radio 1180, le lundi de 18 à 20h00 sur FM 87-7

Ou consultez d'autres informations sur l'ACQU et les enjeux de la mobilité à Uccle sur notre site internet www.acqu.be

Les orateurs

M. Marc COOLS: Echevin à Uccle. Travaux, Urbanisme, Environnement, Mobilité, Informatique.

M. Bernard JOURET : Président de l'Association de Comités de Quartier Ucclois asbl (ACQU).

Mme Marie-Claire SCHMITZ : Attachée au Groupe Mobilité d'Inter-Environnement Bruxelles (IEB).

M. Alain BOTTELDOORN : Professeur, membre du comité "Château d'Eau, Coq, Moutons, Poussins".

Mme Thérèse VERTENEUIL : Animatrice du débat - Administratreur de l'ACQU.

Ce 19 septembre, venez débattre avec nous et avec nos invités de ces questions essentielles concernant l'avenir de nos rues. Ce sont les options prises aujourd'hui qui posent les bases nécessaires pour une meilleure qualité de vie.

C'est ensemble qu'il nous faut agir pour la préservation de nos quartiers et **pour une rue où il fait bon vivre**.

Xavier RETAILLEAU Administrateur ACQU

Le plateau Avijl :

en fête le 30 septembre, de 10 à 18 h

Le plateau Avijl et le projet communal d'y construire 200 logements sont au centre des débats politiques environnementaux actuels. Les habitants ont obtenu en juin dernier une nouvelle étude d'implantation de ces logements uniquement en périphérie du plateau. Ce nouveau plan, qui sera conçu sous l'attention vigilante d'une nouvelle majorité et caractérisé par une plus belle ouverture d'esprit, devrait permettre de sauvegarder le cœur du plateau, soit la totalité des potagers et des prairies du plateau Avijl.

Lors de la concertation publique, les habitants ont largement mis en avant la sauvegarde du quartier de Saint-Job et des ses aspects culturels et sociaux. Ils souhaitent, en priorité, que les nouvelles habitations, qui seront forcément construites près de chez eux, respectent au mieux (gabarit, implantation, affectation) les caractéristiques du vieux quartier. Ils souhaitent également que la décharge communale soit dépolluée pour des raisons indispensables de précaution, mais également pour étendre la surface des terrains constructibles en périphérie.



Association Protection et Avenir d'Avijl Au sein de la commune, le quartier de Saint-Job possède un caractère très marqué. Il est dense, vivant et humain, et cela se ressent en se promenant dans ses rues, ses piétonniers ou sur les chemins d'Avijl. Chez les riverains du plateau Avijl, le sentiment d'appartenance au quartier de Saint-Job y est très fort et les liens qui s'y créent sont profonds. Les Saint-Jobois veulent défendre cette qualité de vie sans refuser de la partager avec de nouveaux habitants.

Les habitants, réunis au sein de l' Association Protection et Avenir d'Avijl, organisent, pour la 4^{ème} année consécutive, leur fête annuelle, un événement socioculturel destiné à tous et qui se déroulera sur l'ensemble du plateau Avijl à Uccle.

Vu l'intérêt porté par les Bruxellois lors des éditions précédentes (octobre 2004, septembre 2005, septembre 2006), vous êtes tous cordialement invités à découvrir, pendant une journée, l'attachement de nombreux Ucclois à la préservation d'un espace vert intégré et de redécouvrir le quartier de Saint-Job, témoin vivant du passé rural de la commune d'Uccle.

DIMANCHE 30 SEPTEMBRE 2007

de 10h à 18h Montagne de Saint-Job - Terrain de basket

Un cœur en fête

PROGRAMME:

11-14-16h: Découverte du plateau Avijl avec un guide nature 12h: Espace gourmand: au terrain de basket [rue Montagne de Saint Job], propose une restauration légère; tartines fromage blanc, plats froids, salades, tartes maison

15h - 18h: Initiation à la permaculture

10h – 18h : JardinArt : Exposition de sculptures par des artistes qui présenteront leurs œuvres dans les jardins et les prairies du plateau 10h – 18h : Animations pour enfants : les plus petits pourront

apprécier également les ateliers de contes, maquillage et dessin ou les promenades à cheval

10h – 18h : Dégustation de bières artisanales de la Brasserie *L 'Imprimerie de St. Job*

12h – **17h : Dégustation** de *Caffè mobile* - Fort Jaco. Chaussée de Waterloo 1384

10h – 18h : La Boutique du plateau présentera des produits savoureux du terroir : légumes, confitures, pesto de ruccola, huile de millepertuis, grillades et boissons

Stands d'associations : Natagora, Pacte écologique belge, Bruxelles-Nature, Collectif 124, SOS Kauwberg, Comité Engeland, ACQU.

Si vous avez des talents en pâtisserie (tarte, cake, gâteau) ou spécialités froides (pâté, plat froid, salade mixte), merci de contribuer au succès de la fête en nous les offrant : à déposer le jour même entre 10h-12h

Nous avons besoin de votre soutien pour sauver Avijl et le quartier de Saint-Job!

Stéphane DAVIDTS Association Protection et Avenir d'Avijl

D'aucuns rêvent encore de réaliser le périphérique sud...

Le périphérique sud ou bouclage du ring de Forest à Watermael-Boitsfort ou Auderghem est une sorte de monstre du Loch Ness ucclois qui réapparaît quand on le croit disparu à tout jamais. L'idée est lancée par la Région flamande, sous le lobby des bétonneurs : une nouvelle fois, cet été, est ainsi proposé un prolongement du ring sous forme de tunnel.

Des articles dans La libre Belgique du 6 juin, ensuite dans Le Soir du 13 juillet, puis des 14 et 15 juillet 2007, nous apprennent que la Région flamande a suggéré quatre projets « routiers » pour désengorger le ring de Bruxelles. Parmi ceux-ci, un projet de tunnel d'une dizaine de km sous la forêt de Soignes, reliant Forest (en partant du ring au virage de Forest) à Watermael-Boitsfort ou Auderghem. Le coût est estimé à un milliard d'euros, mais il est certain que cela risque d'être beaucoup plus. Dans ce genre de travaux, il est classique qu'en cours de route, on double ou on triple le budget initial. Or, cet argent pourrait plus utilement servir à d'autres fins. En réalité, c'est un scandale d'investir une telle fortune pour faciliter le trafic routier et en même temps prétendre qu'on manque d'argent pour soutenir des projets à finalité sociale ou environnementale, sans parler du drame humain que de tels travaux provoqueraient pour les riverains.

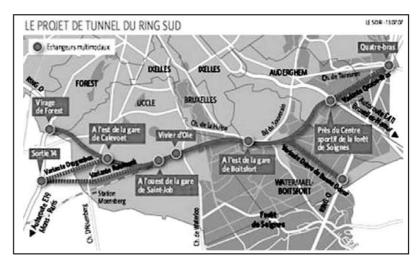
La Road Federation Belgium, le lobby de la route, réel concepteur du projet, imagine de faire passer le trafic sous la forêt. Mais on sait que ce lobby ne vise que ses intérêts à court terme et est fort éloigné de ce qui doit devenir, dès aujourd'hui, une nouvelle éthique citoyenne a savoir: tenir compte des effets à long terme de tous nouveaux projets routiers.

Le projet de tracé ucclois comporte des variantes entre le ring actuel et la gare de Calevoet pour rejoindre ensuite la forêt de Soignes en suivant la ligne de chemin de fer dans la vallée de Saint-Job. Les auteurs imaginent un tunnel à deux niveaux comportant des échangeurs multimodaux au niveau des gares de Calevoet, Saint-Job et Vivier d'Oie : parkings souterrains chapeautés d'immeubles où il serait possible de rejoindre une ligne de train ou de prendre la ligne d'autobus qui emprunterait le tunnel. Les immeubles n'auraient d'autre fonction que de financer partiellement le chantier.

Les auteurs de projets n'ont certainement jamais emprunté la chaussée de Saint-Job aux heures de pointe, pas plus qu'ils n'ont lu le Plan de mobilité de la Commune d'Uccle! Chaque échangeur multimodal agira comme un aimant attirant les automobilistes venant s'y parquer pour emprunter ensuite un autre moyen de communication. Ces « parkings de dissuasion » intra-muros augmenteront encore congestion de la vallée de Saint-Job. La Ministre bruxelloise de l'Environnement et les élus de la Commune d'Auderghem (le Rouge-Cloître est à proximité) se sont inquiétés de la perspective de voir sortir de ce ring des milliers de voitures au cœur des rues et des habitations. Ils mettent en avant les problèmes de pollution qu'engendrerait un tel trafic routier, avec ses rejets de gaz nocifs au niveau des bouches d'aération.

Le tunnel aboutirait à la fin de l'autoroute de Namur, à proximité du Centre sportif de la forêt de Soignes, où les voitures déboucheraient sur un miniéchangeur leur permettant de se rendre vers Namur, de rejoindre le ring vers Zaventem ou d'entrer dans Bruxelles. Tout cela dans la zone de lisière de la forêt, non loin du site du Rouge-Cloître et de la réserve naturelle des Trois Fontaines. La construction d'un tel tunnel aurait certainement des incidences négatives sur la forêt de Soignes, site classé et Zone Spéciale de Conservation Natura 2000 : modifications hydrologiques du sous-sol, trémies d'aération, sorties de secours et autres sorties et entrées intermédiaires en zones de

D'autres projets autoroutiers menacent aussi des sites naturels classés et des sites Natura 2000 du



Brabant wallon et du Brabant flamand : un « hyper-ring » qui dédoublerait le ring actuel par un réseau continu de routes de deux fois deux bandes, commençant à Hal pour atteindre Nivelles.

Outre un coût vraisemblablement pharaonique comme dit ci-avant, de tels projets sont devenus également inadmissibles au regard tant des problèmes de réchauffement climatique (les émisions de CO2 et autres gaz à effet de serre) que de santé publique. Ils sont totalement contraires à la politique de mobilité menée par la Région de Bruxelles-Capitale, qui demande de reporter désormais tous les financements sur le développement des transports en commun et de ne plus favoriser systématiquement les transports routiers individuels. Ils contredisent de même l'action de toutes les communes concernées qui veulent protéger les habitants, les piétons, les cyclistes des dangers et nuisances produits par la circulation automobile. Ils sont aussi contraires à la politique de Bruxelles-Environnement qui multiplie les appels à la bonne conscience des citoyens et leur demande d'opter pour la mobilité douce et les économies d'énergie. La Commission Européenne, ellemême, ne dit pas autre chose.

Il est urgent d'investir, maintenant, dans les alternatives à la route, dans l'optique d'une mobilité et d'un développement durable de notre planète!

> Marc DE BROUWER, administrateur de l'ACQU Jacques STÉNUIT,

président de l'Entente Nationale pour la Protection de la Nature*

Classement du Plateau Engeland

Il n'est pas trop tard, vous pouvez encore agir!



Le Gouvernement de la Région de Bruxelles-Capitale a été contraint d'entamer la procédure de classement du plateau Engeland par une ordonnance du 2 mars 2007 du juge des Référés, qui le condamnait pour défaut d'initiation de la procédure. L'entame de celle-ci ne préjuge d'ailleurs pas de son aboutissement positif.

La Commission Royale des Monuments et Sites avait demandé le classement partiel dudit plateau, estimant que le projet visant à le lotir était « incompatible avec les conditions requises pour garantir la conservation de la zone verte de haute valeur biologique, également Zone spéciale de conservation Natura 2000 »

La Région de Bruxelles-Capitale, en tant que capitale dite « verte » de l'Europe, est en effet certainement tenue de montrer l'exemple et d'appliquer les principes de conservation et de protection des zones Natura 2000.

Vous pouvez encore apporter votre soutien en faveur de ce classement en écrivant à Monsieur Charles PICQUÉ, Ministre-Président de la Région de Bruxelles-Capitale, 9 rue Ducale à 1000 Bruxelles:

- soit par courrier personnel,
- soit en utilisant la formule suggérée ci-après :

« Je demande le classement du Plateau Engeland, conformément à l'avis de la Commission Royale des Monuments et Sites, et la préservation du site comme patrimoine pour les générations futures ».

Des cartes postales pré-imprimées sont disponibles sur simple demande auprès du Comité de quartier Plateau Engeland. www.plateauengeland.be, info@plateauengeland.be.

Thérèse VERTENEUIL, Administrateur

^{*} Cet article reprend largement le texte du communiqué de presse que l'Entente Nationale pour la Protection de la Nature a publié (UNE NOUVELLE MENACE POUR LA FORET DE SOIGNES ? 17 août 2007) ; communiqué auquel l'ACQU s'associe.

Développement durable : alimentation durable

(Un article que nous autorise aimablement à reproduire l'asbl « WOLU INTER-QUARTIERS)

Nous allons aborder de façon assez sommaire l'alimentation durable, mais surtout comment et pourquoi, elle est de nature à contribuer à la réduction de notre empreinte écologique.

Tout d'abord, un petit préliminaire s'impose quant au **concept** d'empreinte écologique.

L'empreinte écologique représente une estimation de la surface nécessaire à une personne (ou à un groupe de personnes) pour produire ce qu'elle consomme et absorber ce qu'elle rejette.

Notre planète terre a une surface totale de 51 milliards d'ha, dont environ 12 biologiquement productifs (y compris les forêts qui absorbent le CO² et les océans qui fournissent le poisson). Ces 12 milliards d'ha sont à partager entre les quelque 6 milliards que compte actuellement la terre, soit environ 2 ha/personne.

Pour illustrer l'énorme disparité qu'il y a à ce niveau entre les occupants de la terre, citons 4 chiffres d'empreinte écologique par ha/personne:

- un Américain = 9,7
- un Belge = 6,7
- un Indien = 0,7
- La moyenne de la terre = 2,3

Manger est bien un acte naturel, du moins pour la majorité de la population du monde occidental.

Pourtant, si l'on s'attarde sur les aspects durables de notre alimentation, cela est beaucoup plus compliqué (et surprenant à la fois) qu'il n'y paraît à première vue.

On entend par alimentation durable, une alimentation qui respecte toute une série de critères environnementaux (dans le but de

diminuer l'impact de notre alimentation sur notre environnement), éthiques (pour permettre aux producteurs de percevoir une rémunération normale) et de santé (afin de consommer des aliments qui sont favorables à celle-ci).

Les Européens et l'alimentation durable, rapport de synthèse, Fondation Roi Baudouin, 2005. Rapport téléchargeable sur www.kbs-frb.be_(publications).

Observatoire bruxellois de la consommation durable : www.observ.be (dates de péremption, menus durables, critères...).

Voyons en pratique, comment faire en sorte que les aliments que nous choisissons, respectent ces différents critères.

L'objet de notre réflexion étant le développement durable, nous examinerons ici principalement les critères environnementaux.

1. Des produits locaux et de saison

En ces temps où l'énergie fossile fait tant parler d'elle par les dégâts qu'elle cause à notre environnement, voici bien 2 critères primordiaux qui tombent sous le sens.

En effet, un aliment produit à proximité du lieu d'achat nécessitera moins d'énergie qu'un aliment venant de l'autre bout de la planète. Idem pour les aliments locaux mais hors saison, produits dans des serres chauffées (à l'énergie fossile).

Les aliments produits loin du lieu de vente ne sont pas rares sur les étals de nos marchés.

Cela peut se comprendre quand on consomme des aliments exclusivement produits à l'étranger et/ou en petite quantité. Mais cela devient carrément indécent énergétiquement lorsqu'il s'agit d'aliments que l'on pourrait produire localement mais qui sont importés à grands coups de tonnes de CO2 relâchées dans l'atmosphère.

Petit exemple pour illustrer ce qui précède : selon le Crioc (Centre de recherche et d'information des consommateurs - www.crioc.be), un kilo d'ananas frais nécessite ainsi 2 litres de carburant pour venir, par avion du Ghana jusqu'en Belgique, soit entre autres 5 kilos de CO² rejeté.

Le caractère saisonnier des fruits et légumes est plus facile à appréhender, du moins si l'on n'est pas déconnecté des saisons comme c'est souvent le cas du consommateur, habitué à trouver tout, tout le temps.

Test-Achats a édité, à cet effet, dans un de ses derniers numéros, un calendrier des fruits et légumes de saison.

2. L'alimentation bio : durable par définition

Les aliments biologiques sont produits sans usage d'hormones de croissance, d'OGM, d'engrais chimiques, de pesticides, d'antibiotiques ou autres additifs chimiques, y compris dans l'alimentation des animaux. De plus, un espace d'élevage suffisant est également accordé à ces animaux (pas d'élevages en batterie ni hors sol).

Dans la transformation des aliments biologiques, les additifs synthétiques tels que colorants, exhausteurs de goût, arômes chimiques ou agents conservateurs ne sont pas autorisés.

C'est très important d'un point de vue environnemental et de santé

publique car l'utilisation d'engrais chimiques et de pesticides est un des premiers facteurs de pollution du sol, des nappes phréatiques, des cours d'eau d'une manière générale et des effets délétères sur la santé.

Dans son livre « Santé et Environnement », Corinne Lepage écrit :

« La surfertilisation de certaines régions d'Europe et d'Amérique du Nord, due à l'abus d'engrais nitrés et phosphatés, est devenue une des causes principales de pollution des sols et des eaux.

Comme moyen d'action du citoyen, elle recommande vivement de préférer l'agriculture biologique et les produits labellisés ».

3. Moins de viande, plus de légumes, céréales et légumineuses

Le Belge consomme en moyenne 270 g de viande par jour. Si cela se situe dans la moyenne européenne, cela reste malgré tout 2 à 3 fois plus élevé que ce qui est actuellement recommandé. Ce n'est pas sans conséquence sur la santé et l'environnement.

La fabrication d'un kg de protéines animales nécessite environ 10 kgs de protéines végétales.

La production de 400 gr de protéines sous forme de viande de veau en élevage industriel émet autant de gaz à effet de serre qu'une voiture moyenne parcourant 300 km.

Ce qu'il faut en tous les cas souligner et qui est irréfutable est qu'il faut en moyenne 28 calories d'énergie fossile pour produire 1 calorie issue de la viande pour la consommation humaine, alors qu'il ne faut que 3,3 calories de combustible fossile pour produire des protéines issues de céréales pour la consommation humaine.

Petit exemple pour illustrer ce qui précède.

L'Europe importe du soja d'Amazonie pour nourrir ses (trop) nombreux animaux d'élevage. Cette situation a des conséquences dramatiques sur l'agriculture des 2 côtés de l'océan : en Amazonie, on assiste à la disparition des forêts pour permettre le développement d'une agriculture intensive et industrielle du soja.

Chez nous, la production massive de viande est à l'origine de l'important problème du lisier, issu de l'élevage hors sol.

Quel que soit l'angle sous lequel on les regarde : santé, pollution, effet de serre, tout confirme l'absurdité du mode de production et des habitudes alimentaires aujourd'hui dominants.

Il est avéré que nous pouvons réduire les gaz à effet de serre de 15 à 20 % en changeant d'agriculture et d'alimentation (bio et moins carnée).

Si on mangeait moins de viande ? Fiche-conseil n° 127, REC, www.ecoconso.be

4. Du poisson, oui mais!

On parle souvent du poisson comme alternative à la viande et comme aliment meilleur pour la santé. C'est vrai mais d'un point de vue durable, ce n'est pas aussi simple.

En effet, le poisson que l'on mange est issu principalement (80 %) de la pêche, autrement dit d'un prélèvement effectué dans la nature. Malheureusement, ce prélèvement au moyen de techniques hors mesure dépasse largement les capacités du milieu naturel et celui-ci est gravement en danger.

L'aquaculture n'est actuellement pas encore la solution car elle ne s'effectue pas ou très peu de manière durable

5. Des aliments issus du commerce équitable

La consommation durable passe également par des produits issus du commerce équitable, surtout pour les produits importés que l'on consomme habituellement et qui ne peuvent être tous produits localement.

Actuellement, ces aliments sont très faciles à trouver, même en grande surface et les critères de choix sont assez évidents à suivre en ce sens qu'il suffit d'acheter des produits portant le label Oxfam par exemple.

Conclusions

S'il est exact que le gaz carbonique (CO2) est responsable des 2/3 des émissions de gaz à effet de serre, le 1/3 restant est principalement dû à 2 autres gaz : le méthane (CH4) et le protoxyde d'azote (N2O) émis dans l'atmosphère, principalement par l'agriculture mais en moindre quantité.

Ceux-ci toutefois, à poids égal, contribuent bien davantage à l'effet de serre. En effet, en cette matière, un kg de méthane équivaut à 21 kg de CO2 et un kg de protoxyde d'azote à 310 kg de CO2.

Si l'on y ajoute le CO2 produit par l'ensemble de la filière agroalimentaire, on s'aperçoit avec étonnement que le contenu de notre assiette est responsable de près de 30 % de la totalité des gaz à effet de serre, soit 2,5 fois plus que nos voitures! Ce chiffre est valable pour l'assiette du consommateur belge moyen.

Le score du consommateur bio et végétarien ou les 2 à la fois est nettement plus favorable.

Réduction de notre contribution à l'effet de serre en changeant d'agriculture et d'alimentation

- Manger bio: moins 9 %
- Diviser par 2 notre consommation de viande : moins 4 %
- Devenir végétarien : moins 8 %
- Manger local, de saison et peu transformé : moins 2 à 4 %

Pour conclure ce petit dossier, nous proposons une nouvelle définition de la qualité d'un produit alimentaire : C'est l'alliance nécessaire et indispensable du BON, du PROPRE, du JUSTE.

Béatrix TILQUIN

Sources:

IBGE, IEW, Nature et Progrès, Greenpeace.

Le Keyenbempt, un site bucolique enchanteur!

La restauration du site du Keyenbempt par « Bruxelles-Environnement » (ex-IBGE) est en voie d'achèvement, et c'est une réussite!

Profitez d'une belle journée d'automne pour vous balader dans ce site champêtre situé à l'angle de la chaussée d'Alsemberg et de la chaussée de Drogenbos.

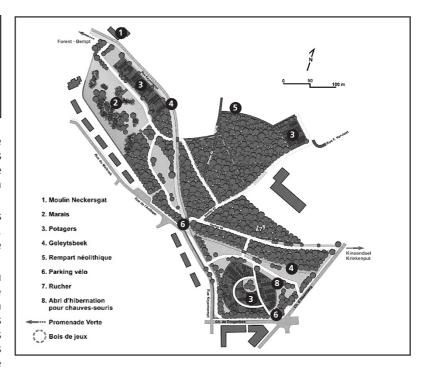
Vous pouvez vous y rendre par les transports en commun : tram 55, bus 43, 60 ou le train gare de Calevoet.

Je vous propose, au carrefour du Bourdon, de suivre la chaussée de Drogenbos et de pénétrer par la pittoresque rue Keyenbempt. Dès l'entrée du site, la nature a repris ses droits ; des centaines de fleurs de carottes sauvages ont poussé sur le terrain dénudé par les travaux d'excavation de la terre polluée des anciens potagers. Un groupe de papillons : azurés, piérides du chou, tircis ou Belledame en profitent pour butiner cette manne providentielle. Cet espace est momentanément affecté à un pré de fauche tardive.

En effet, lors des travaux d'aménagement, « Bruxelles-Environnement » a dépollué le sol des anciens potagers, côté Est, dans cette partie du site. Dès que la



Cabanon de jardinier



terre arable conforme au cahier spécial des charges aura été trouvée, et si l'affectation en potagers est techniquement financièrement et raisonnable, les jardiniers amateurs pourront, alors, à nouveau, cultiver leurs légumes. Cette culture se fera dans l'esprit d'une gestion écologique, durable et saine, sans pesticides, avec l'utilisation de compost plutôt que d'engrais chimiques. « Bruxelles-Environnement » compte établir un accompagnement des jardiniers parcelles individuelles. Toutefois, une activité collective, comme le compost ou la culture de légumes à grand développement, notamment les courges, serait initiée pour l'ensemble des jardiniers. Ces espaces communs seraient le point de départ d'une gestion collective et participative et, pourquoi pas, l'espoir d'une approche d'un nouveau public.

Souhaitons que la Commune d'Uccle, dans son projet sur le

plateau Avijl, puisse conserver l'ensemble des potagers et les gérer de manière écologique, durable et aussi, en partie, collective. La mise en réseau des potagers du plateau Avijl, voire également du Kauwberg, avec ceux du Keyenbempt ou d'autres sites de Bruxelles ou même de Wallonie, permettrait d'apprendre à se connaître et à échanger des savoirs pour une société plus solidaire.

Vos pas foulent les pavés plusieurs fois centenaires du chemin du Kevenbempt et vous font remonter le temps jusqu'au moulin du Nekkersgat, sans doute un des plus anciens moulins d'Uccle. Les bâtiments actuels, datés de 1667, furent sauvés de la destruction et le moulin a été classé comme monument le 21 juin 1971. L'état des bâtiments mériterait une restauration importante. L'idéal serait de pouvoir replacer et faire fonctionner la roue du moulin. Espérons que la Commune d'Uccle,



Un petit pont sympathique

propriétaire des lieux puisse avoir la possibilité d'entreprendre sa restauration. Mais, l'état des bâtiments n'enlève rien au charme intime des lieux qui me remémore mon enfance et les promenades en compagnie de ma grandmère, le long des rives du ruisseau, « charmant » comme elle aimait alors à nommer le Geleytsbeek des années 1950. Ses berges étaient fleuries de silènes, d'épilobes et embaumaient la menthe aquatique à notre passage. La butte escarpée de la rive droite était peu boisée et regorgeait de mûres, un régal pour les confitures à la belle saison.

Tournons-nous de l'autre côté du chemin du Keyenbempt, où des potagers verdoyants et colorés, entourés de barrières en lattis de bois, apportent une note rurale authentique au paysage. Des petits abris de jardiniers, reflets de la personnalité de leurs occupants, se dressent de-ci, de-là, entre les planches de choux, de poireaux, de haricots grimpants ou de courges. La créativité des jardiniers amateurs a pu conserver la spontanéité et la diversité, mais dans l'harmonie et l'unité, grâce aux clôtures naturelles, aux haies d'aubépines et aux petits portiques de bois. Le premier a bâti un cabanon aux murs turquoises, sur lequel tranche une brassée de marguerites et où sèche un bouquet de romarins. Un autre a récupéré portes, planches et toit de fortune maintenu par des pierres; un bric-à-brac, mais au charme désuet. Plus loin, une minuscule maisonnette abrite, sous l'avancée du toit, la chaise pour un repos bien mérité après l'effort. Ici, se dresse une « villa » miniature au toit pentu, couvert de tuiles Le charme paisible du potager

rouges. Chaque abri, chaque parcelle respire le bien-être paisible que procure le travail de la terre, le bonheur de voir pousser la graine et croître le légume pour une dégustation prometteuse. Chaque jardinier apporte un peu de son âme, de son histoire : l'un plante un artichaut à la fleur géante bleue intense, l'autre des cardons d'Italie ou une variété de courge méditérranéenne ; le voisin a même planté un olivier. Bien plus que des cultures de « subsistance », ce sont des jardins de rêve, qui rappellent le souvenir d'autres paysages pour les jardiniers comme pour le promeneur. Pris sous le charme, très vite des conversations s'engagent entre jardiniers, entre promeneurs, des liens indispensables à la vie sociale se tissent.

En contournant les potagers par la gauche, un chemin rejoint une zone marécageuse. Le marais d'autrefois, à la flore spécifique, a été recréé en creusant des mares peu profondes. Deux caillebotis de bois s'avancent au-dessus de la zone humide et permettent d'admirer le marais et ses hôtes : déjà un couple de libellules rouges s'active à pondre dans la mare. Les reines des prés et les salicaires teintent de blanc et de mauve les reflets du soleil dans l'eau.

Ce sentier, recouvert de gravier de



Abri pour chauves-souris

lave, est plus accessible aux cyclistes et aux personnes à mobilité réduite que les pavés du Keyenbempt. Il nous ramène vers les parties boisées où un groupe d'enfants s'amuse en pleine nature. Seuls, les bords du chemin ont été « tondus ». Le pré sera fauché seulement deux fois par an pour garantir la floraison utile aux insectes. Nos amis les chiens n'ont pas été oubliés, des distributeurs gratuits de sachets en plastique sont à la disposition des maîtres pour éviter de souiller ce site enchanteur.

Trois nouveaux ponts, de bois et d'aluminium, franchissent le ruisseau du Geleytsbeek et rejoignent la partie plus escarpée et boisée du site. Le pont central suit le GR (sentier de grande





Moulin du Nekkersgat

randonnée) de Paris. Il rejoint en ligne droite la rue François Vervloet et la gare de Calevoet. Sur la droite, une passerelle permet aux cyclistes de traverser aisément et de gagner l'entrée de la promenade verte, dans la descente de la chaussée d'Alsemberg. A cet endroit, des renouées du Japon, plantes nuisibles et extrêmement envahissantes, devraient faire l'objet d'une gestion spécifique. A sa jonction avec la chaussée d'Alsemberg, le ruisseau se fait plus profond et devient souterrain sous la zone verte de la plaine Bourdon. Des travaux d'infrastructure sont actuellement en cours pour faire passer dans celle-ci les eaux de la réserve naturelle du Kinsendael, et pouvoir ensuite aménager la liaison de la promenade verte et du maillage bleu, entre cette réserve et le site du Keyenbempt. Le ruisseau retrouverait alors, en partie, la lumière du jour dans la plaine du Bourdon. A terme, on espère une amélioration dans l'alimentation en eau propre du Geleytsbeek, surtout si la liaison avec le Geleytsbeek de la chaussée de Saint-Job pouvait être plus tard opérée.

Sous un monticule de terre excavée des potagers Est du Keyenbempt, ce que vous apercevez sur la droite, n'est pas un « bunker », mais un abri hivernal destiné à ces petits mammifères utiles et protégés que sont les chauves-souris. Espérons que cette expérience-pilote sera couronnée de succès. De l'autre côté de la rivière, les abeilles ont trouvé refuge dans un rucher. Les espaces boisés ont été dégagés,



certains arbres ont dû être abattus par sécurité ou pour favoriser une meilleure biodiversité. Les branches abattues sont laissées sur le sol, mais ce n'est pas par négligence. Ces enchevêtrements de bois mort servent à canaliser l'espace des promeneurs, ils sont une source de nourriture et un refuge pour les insectes, les petits mammifères et les oiseaux. Le dernier pont de bois franchit le ruisseau pour atteindre le sentier vicinal 68, où un escalier, aux marches aisées, permet de gagner le haut de la butte ; il mène à la rue Egide Van Ophem via le clos de l'abbé Froidure.

Un bémol, cependant : on déplorait déjà quelques actes de vandalisme sur les bancs fraîchement installés. Raison de plus pour faire comprendre aux jeunes générations combien la beauté des paysages naturels, les secrets de la culture des légumes ou le charme du chant des oiseaux peut enrichir leur vie.

Souhaitons que Bruxelles-Environnement (IBGE) puisse finaliser son projet en beauté et

> concrétiser la restauration des potagers-Est conformément à son programme initial.

> > Thérèse VERTENEUIL Administrateur

Passerelle au-dessus du marais

Le site bucolique du Keyenbempt a failli disparaître lors des projets de construction du ring sud de Bruxelles. Fort heureusement, la sagesse, liée à l'action des habitants, a permis d'éviter la fracture qu'aurait constituée une autoroute à travers le sud de la commune. Le projet du périphérique abandonné, le site du Keyenbempt fut protégé longtemps de toute urbanisation. Il a pu devenir ce refuge pour la nature et pour les citadins. Bruxelles-Environnement, par cette rénovation qui crée et conserve des milieux naturels diversifiés comme le marais, les potagers, les zones boisées, les lisières arbustives ou le pré de fauche, a permis les conditions pour un développement harmonieux et un renforcement de la biodiversité, tout en maintenant leur fonction sociale. Allez voir, vous ne serez pas déçu(e)!

Vingtième anniversaire de SOS Kauwberg

Il y a presque 30 ans, en 1978, l'ACQU (Association de Comités de Quartiers Ucclois) publiait son Livre blanc sur le Périphérique sud qui devait traverser Uccle d'Ouest en Est. Les actions persuasives de l'ACQU aboutirent l'abandon des projets autoroutiers sur Uccle. Des espaces verts comme le Keyenbempt, le Kinsendael, le Kriekenput, le plateau Engeland, le cimetière du Dieweg, le parc Fond'Roy, le bois de Verrewinkel et le Kauwberg sont le fruit de cette non-réalisation d'auto-

Le Kauwberg fut menacé fin 1986, lorsque le Conseil Communal d'Uccle votait un projet de construction d'un golf ceinturé d'un lotissement! Là aussi, la réaction citoyenne ne se fit pas attendre et en 1987, il y a donc 20 ans, SOS Kauwberg se constituait pour défendre ce site semi-naturel.

La sauvegarde du site a été l'objectif principal de l'association « SOS Kauwberg-Uccla Natura », aboutissant à sa mise

en zone verte et à son classement. Le Kauwberg participe au maillage vert et fait maintenant partie du réseau européen Natura 2000. Mais d'autres aspects, tant historiques (bornage de la forêt de Soignes, chemins creux du Moyen-Age, défense anti-aérienne de Bruxelles en 1945 par l'armée anglaise) qu'industriels (carrières de sable ou sablonnières, activités d'exploitation de l'argile et fabrication de briques), démontrent combien Kauwberg, à travers ses multiples richesses, doit être associé au patrimoine culturel ucclois.

SOS Kauwberg-Uccla Natura a donc souhaité célébrer ses 20 ans d'existence par un « hommage au Kauwberg » lui-même, mais aussi à tous ceux qui l'ont connu et défendu. C'est ainsi qu' un ouvrage de référence fraîchement sorti de presse, regroupant des documents, photos et témoignages inédits, sera présenté au public lors d'une manifestation organisée au Centre Culturel d'Uccle le

vendredi 2 novembre 2007 à 20 heures (voir par ailleurs l'annonce dans le présent numéro).

Si vous souhaitez découvrir ou redécouvrir le Kauwberg, venez nous rejoindre à cette séance académique en présence des représentants politiques communaux et régionaux, agrémentée d'une conférence avec projection, mais aussi au verre de l'amitié dans une ambiance festive et musicale. Ce sera surtout une mini-fête de l'environnement à Uccle, à laquelle participeront nombreuses associations environnementales qui disposeront d'un stand dans le grand foyer du Centre Culturel. Chacun pourra ainsi multiplier les contacts avec ce milieu associatif bruxellois. Comme il se doit, le verre de l'amitié sera composé de produits locaux ou du terroir (Brasserie Cantillon, vin bio belge, jus de fruits du pays...).

A vous voir nombreux pour fêter l'environnement le vendredi 2 novembre à 20 h au Centre culturel d'Uccle.



1987 - 2007 : 20 ans d'actions pour la sauvegarde du Kauwberg et de la nature à Uccle

SOS Kauwberg-Uccla Natura vous invite à sa séance académique à l'occasion de la sortie de presse de l'ouvrage inédit, consacré au site du Kauwberg

Vendredi 2 novembre 2007 à 19 h 30 Centre culturel d'Uccle, rue Rouge (entrée gratuite)

Conférence avec projections - verre de l'amitié - nombreux stands

Annonce concernant notre prochain numéro

Le n° 54 de notre Lettre aux habitants, à paraître le 15 décembre, évoquera, notamment, l'actuelle restructuration de la STIB, sachant que sa phase finale aura lieu en 2008.

Déjà, des plaintes, notamment uccloises, nous parviennent. Des usagers signalent que la suppression et/ou la modification d'itinéraire de leur tram ou bus, décidées par la STIB, les obligent à une ou deux ruptures de charge (les « correspondances ») leur faisant perdre beaucoup de temps. D'autres nous signalent même que leur quartier n'est plus desservi.

En vue d'établir sur le sujet un dossier de synthèse, nous invitons nos lecteurs intéressés à nous faire part de leurs remarques, critiques ou suggestions à ce propos. Celles-ci devraient être adressées pour le 1er novembre au plus tard à notre administratrice et responsable du « Groupe Mobilité ACQU », Nicole DUSSART, n° 67 Bosveldweg à 1180 Uccle; ou à son adresse électronique : <nicole.dussart@skynet.be>

Erratum relatif à l'article du président du Comité Tillens, Bernard QUEECKERS, paru dans notre n° 52 et intitulé « Long combat pour un espace vert original »

A la suite d'une erreur de mise en page, deux des trois photos de potagers, imprimées en pages 13 et 14 de notre n° 52, ne concernent pas le « Carré Tillens » et auraient dû faire partie de l'article intitulé « Plaidoyer pour le maintien des potagers en ville, une richesse pour la nature et pour la vie sociale » de notre administrateur, Thérèse VERTENEUIL.

Le Comité de rédaction regrette évidemment cette erreur et présente ses excuses à Monsieur QUEECKERS. Seule, la première photo, imprimée en page 12 de notre n° 52, était donc bien relative au Carré Tillens. Nous la reproduisons bien volontiers ciaprès.



Vous souhaitez participer à la « Lettre aux habitants » ?

Envoyez vos articles et photos à Jacques NIFFLE, av. Bel-Air, 25/5, 1180 Uccle.





rappel

Ami(e) automobiliste,

Ne stationnez pas sur les trottoirs

un espace public, même devant chez vous!

> Une telle habitude les dégrade petit à petit

Stationnez sur la chaussée

pas sur les passagespiétons, ni à moins de 5 m. des coins de rue !

L'Association de Comités de Quartier Ucclois

Les Comités membres effectifs

Bosveldweg Denis STINGLHAMBER, av. Brunard 7 tél.: 02.374.12.90

Carrés Pauwels et Stevens

Alida TIMMERMAN, carré Pauwels 30 tél.: 02.343.05.41

De Fré - Observatoire - Juliette -Ptolémée Pierre WETTENDORFF, av. Juliette 9

tél.: 02.374.00.63

Floride - Langeveld

lsi ZIELONKA, av. Gobert 62 tél. (P) : 02.375.57.48 tél. (B) : 02.538.72.71 (central)

Fond'Roy asbl

Cécile CHARLES, av. Wellington 13 tél.: 02.374.77.97

Gracq + NoMo Uccle

Jacques DEKOSTER, rue E. Gossart 28 tél.: 02.345.62.92

Longchamp - Messidor asbl

av. W. Churchill 39/9 - tél.: 02.346.66.61

Melkriek - Truite - Trois Rois - Vervloet Jeanine FAGEL, chemin de la Truite 42 tél.: 02.376.26.64

Ophem & C°

Maryse LEGRAND, rue des Myosotis, 26 tél.: 02.376.11.72

(P): Privé; (B): Bureau

Parc Brugmann

Pierre DOR, av. Château de Walzin 6/1 tél.: 02.343.39.88

Plateau Engeland-Puits

Luc VAN DE WIELE, chemin du Puits 77 tél.: 02.374.81.04

Protection et avenir d'Avijl

Georges INGBER, av. d'Andrimont 5 tél.: 02.374.95.83

Quartier Lorraine

Denys RYELANDT, av. du Maréchal 20A tél. (P) : 02.374.97.03

Quartier Château d'Eau - Coq

Moutons – Poussins Xavier RETAILLEAU, rue du Château d'Eau 97 - tél./fax: 02.374.32.95

Quartier St-Job

Stéphane DAVIDTS, Montagne St-Job 88 tél.: 02.375.11.96

SOS Kauwberg - UCCLA NATURA - asbl Stéphane ROYER, Montagne St-Job 28 tél. : 0496.70.64.51

Homborch / Tilleuls / Alisiers / **Sophoras**

Stéphane BALLEREAU, av. des Sophoras 21 tél.: 02.375.55.78

Vallée du Linkebeek

Henri VERLAET, Moensberg 31 tél.: 02.374.13.53

Verrewinkel-Engeland

Béatrice MAREVOET, rue Engeland 565 tél.: 02.372.23.06

Les « Antennes de quartier »

Les amis du bois de Verrewinkel

Georges LEWY, av. Buysdelle 74 tél.: 02.374.05.73

RRFG

Noël FRANCK, rue du Roseau 35 tél.: 02.375.40.94

Copropriétaires du Charlemagne

Lambert MARQUET, av. de l'Aulne, 95/8, tél.: 02.332.16.28

Vivier d'Oie

Louise BECKERS, av. Latérale 43A tél.: 02.374.13.56

Gelevtsbeek

Bernard JOURET, av. de la Chênaie 79C tél.: 02.375.28.48

Observatoire - Vert Chasseur

Émile VAN KERCHOVE, av. du Vert Chasseur 1 - tél.: 02.374.76.88

Dodonée

Jacques NIFFLE, av. Bel-Air 25/5 tél.: 02.344.41.51

Uccle-Centre

Jean-Marie PIERRARD, rue R. Scott 9 tél.: 02.376.77.43

Fort Jaco

Jacqueline MILLER, av. du Feuillage 50 tél.: 02.374.40.76

Errera - Dupuich - Jones

Jean DUMONT, av. L. Errera 63 tél.: 02.344.22.50

Gare d'Uccle-Stalle

Michel HUBERT, rue V. Allard 273 tél..(P): 02.332.22.23

tél..(B): 02.211.79.30

Échevinage

Madame BARON, av. de l'Échevinage 21 tél.: 02.374.43.42

Uccle Nord-ouest

André ROBE, av. Maréchal Joffre 114, 1190 - tél. et fax: 02.345.65.71 robe.cmee@swing.be

Président honoraire

Paul ANTOINE – av. J.& P. Carsoel 34, 1180 tél. & fax : 02.374.22.37 – paul.antoine@swing.be

Le conseil d'administration

Bernard JOURET – av. de la Chênaie 79c, 1180 tél.: 02.375.28.48 – ab.jouret@skynet.be Vice-Président

Denys RYELANDT – av. du Maréchal 20A, 1180 tél. (P): 02 374.97.03 tél. (B): 02.538.51.31 fax (B): 02.537.46.56 – d.ryelandt@avocat.be

Luc STURBELLE – av. A. Huysmans 209/11, 1050 tél. & fax: 02.649.49.59 – luc.sturbelle@skynet.be

Luc BERNARD – Av. Alphonse XIII 12, 1180 tél. : 02.374.44.35 fax : 02.374.95.01 ldbernard@skynet.be

Stéphane DAVIDTS – Montagne de St-Job 88, 1180 tél. : (P) 02.375.76.46 (B) 02.373.57.01 stéphane.davidts@skynet.be

Marc DE BROUWER – rue Geleytsbeek 29 A, 1180 tél. & fax : 02.374.60.34 GSM (préféré) : 0472.719790 cepvdqa@skynet.be

Nicole DUSSART – Bosveldweg 67, 1180 tél. & fax: 02.374.23.00 – nicole.dussart@skynet.be Sylvie GREINDL – 100 av. Kersbeek,1190 tél.: 02.332.11.51 – sylvie.greindl@skynet.be Benoît MALDAGUE – av. W. Churchill 222/10, 1180 tél.: 02.343.21.97

(B): b.maldague@credit-agricole.be

Géraldine MATT – 366 chée de Neerstalle, 1180 tél.: 02.376.32.34 – gerry_m@yahoo.com Jacques NIFFLE – av. Bel-Air 25/5, 1180 tél.: 02.344.41.51 – jacques.niffle@belgacom.net Xavier RETAILLEAU – rue du Château d'Eau 97, 1180 tél./fax : 02.374.32.95 – xavier.retailleau@skynet.be Thérèse VERTENEUIL – rue Engeland 367, 1180 tél.: 02.375.45.73 – chabi@comiteengeland.be

La « Lettre aux habitants »

Éditeur responsable : Bernard JOURET

Coordination:

Jacques NIFFLE

Comité de lecture :

Denys RYELANDT et Luc STURBELLE

Notre N° de compte : 310-0734318-17

e.mail: ucclecomites@ibelgique.com

La « Lettre aux Habitants » peut être consultée sur le site internet de l'ACQU:

www.acqu.be

Tirage

10.000 exemplaires imprimés sur papier recyclé

La « Lettre aux habitants » est publiée avec l'aide de la Communauté française de Belgique et de la Région de Bruxelles-Capitale.





